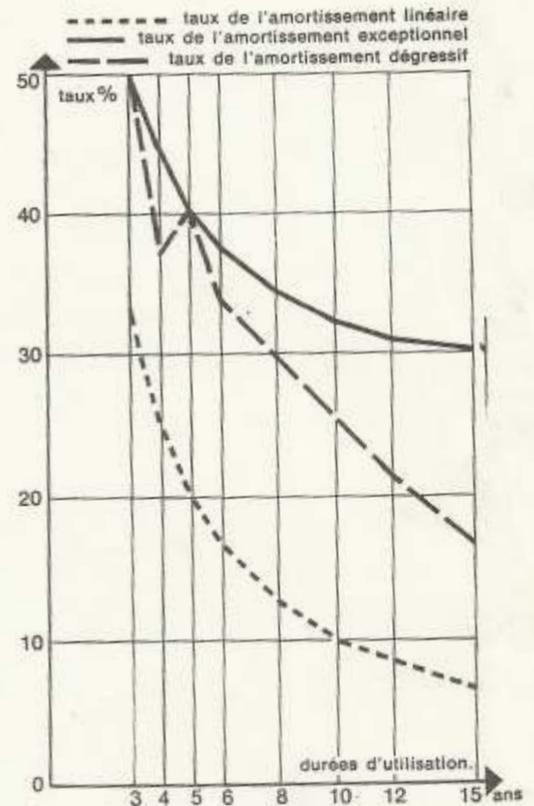


<b>ETUDE DE CAS</b> N° 2	<b>Corrigé</b>
-----------------------------	----------------

### 1° Comparaison du système de l'amortissement exceptionnel avec celui de l'amortissement dégressif:

Durée d'utilisation	Taux normal d'amortissement linéaire	Coefficient applicable	Taux de l'amortissement dégressif	Taux de l'amortissement exceptionnel
3	33,33	1,5	50	$25 + \frac{75}{3} = 50$
4	25	1,5	37,50	$25 + \frac{75}{4} = 43,75$
5	20	2	40	$25 + \frac{75}{5} = 40$
6	16,66	2	33,3	$25 + \frac{75}{6} = 37,5$
8	12,5	2,5	31,25	$25 + \frac{75}{8} = 34,37$
10	10	2,5	25	$25 + \frac{75}{10} = 32,50$
12	8,33	2,5	20,83	$25 + \frac{75}{12} = 31,25$
15	6,66	2,5	16,66	$25 + \frac{75}{15} = 30$



- En ce qui concerne le premier exercice, l'examen des tableau et graphique ci-dessus démontre que le système de l'amortissement exceptionnel se comporte de façon plus avantageuse pour les entreprises que celui de l'amortissement dégressif, même dans l'hypothèse d'une durée d'utilisation très réduite.
- Pour des périodes de trois et cinq années, les taux sont identiques. Pour les autres, ceux de l'amortissement exceptionnel sont toujours supérieurs.

### 2° Incidence financière de l'amortissement exceptionnel:

Puisque l'amortissement exceptionnel correspond à l'octroi d'une subvention égale à 5,1 % du coût du bâtiment et que les enquêtes économiques ont permis de constater que les bâtiments représentaient en moyenne 50 % du montant des investissements nécessités pour la construction d'usines nouvelles, l'avantage financier retiré par les entreprises correspond à un pourcentage de :

$$\frac{5,1}{100} \times \frac{50}{100} = 2,5 \% \text{ du coût total de l'opération réalisée.}$$